



## Liquidation judiciaire de mon coiffeur

Par **lilo**, le **08/02/2012** à **10:29**

Bonjour,

Mon coiffeur est en liquidation judiciaire depuis le 16 décembre 2011 (et en regardant je vois qu'il avait eu un inventaire du salon pour redressement judiciaire le 6 juillet 2011).  
Il m'a vendu un abonnement (shampooing + soin + brushing pour une année : du 2/12/11 au 2/12/12) pour un an à 360 euros le 2 décembre 2011.

Quel est mon recours?

Par **amajuris**, le **08/02/2012** à **13:26**

bjr,

vous pouvez déclarer votre créance auprès du liquidateur.  
comme vous êtes un créancier chirographaire c'est à dire sans garantie particulière, vous avez peu de chance de récupérer votre argent.  
c'est le principe de la liquidation judiciaire.  
cdt

Par **lilo**, le **13/02/2012** à **09:45**

Et à la police?

Par amajuris, le 13/02/2012 à 13:31

bjr,  
la police n'est concernée que par des infractions.  
à vous de prouver une infraction.  
cdt